**La société civile britannique affirme avec certitude qu’elle souhaite entretenir une relation étroite avec l’Union européenne**

**FR**

**Lors de sa session plénière de janvier, le CESE a adopté un rapport d’information sur la mise en œuvre de l’accord de retrait entre l’Union européenne et le Royaume-Uni, y compris le protocole sur l’Irlande et l’Irlande du Nord. Il ressort de ce rapport que la société civile organisée du Royaume-Uni est résolument favorable à l’idée d’une relation plus approfondie et plus constructive avec ses homologues de l’Union et avec l’Union dans son ensemble. Une telle évolution contribuerait à mettre en œuvre de l’accord de retrait et à tirer le meilleur parti de l’accord de commerce et de coopération entre l’UE et le Royaume-Uni.**

Les missions d’information menées par le CESE dans les quatre nations du Royaume-Uni, grâce à des contacts directs avec plus de 60 organisations de la société civile, ont mis en lumière leur enthousiasme à l’égard d’un engagement et d’une coopération accrus avec l’Union européenne, ses institutions et la société civile organisée en Europe.

Les relations entre l’Union européenne et le Royaume-Uni revêtent une importance capitale pour les citoyens de chaque côté de la Manche. À l’heure actuelle, ces relations sont toutefois paralysées par l’impasse relative au protocole. La situation se complique encore davantage dans la mesure où le gouvernement britannique, en dépit de la ratification de l’accord de retrait par son parlement, insiste à présent pour que l’Union fasse des «concessions» quant aux dispositions du protocole.

**Jack O’Connor**, membre du CESE et rapporteur du [rapport d’information](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/information-reports/la-mise-en-oeuvre-de-laccord-de-retrait-ue-royaume-uni-y-compris-le-protocole-sur-lirlande-et-lirlande-du-nord), affirme que «compte tenu de l’extrême gravité de la situation, nous devons impérativement parvenir à une solution pérenne et acceptable pour toutes les parties. L’impasse concernant le protocole est susceptible d’avoir de profondes répercussions sur l’accord de commerce et de coopération et menace également d’effacer les avancées réalisées dans le cadre du processus de paix engagé en Irlande du Nord à la suite de l’accord de Belfast (accord du Vendredi Saint) de 1998».

La volonté des organisations de la société civile britannique de renforcer les liens avec leurs homologues de l’Union européenne est très encourageante, car elle pourrait permettre de résoudre les problèmes techniques découlant du protocole ainsi qu’un certain nombre d’autres problèmes.

**Les droits des citoyens et la mobilité des jeunes**

Le rapport d’information fait écho au point de vue de la société civile organisée britannique, en particulier les organisations de jeunesse, qui estiment que la perte de la possibilité de circuler librement dans l’Union européenne induite par la décision du Royaume-Uni de ne pas rester dans des programmes européens tels qu’Erasmus+ est l’une des conséquences les plus néfastes du Brexit, dans la mesure où elle prive les jeunes d’expériences pédagogiques, professionnelles, sociales et personnelles.

Pour atténuer ce préjudice, l’assemblée parlementaire du partenariat UE-Royaume-Uni a, lors de sa réunion de novembre 2022, soulevé auprès du conseil de partenariat UE-Royaume-Uni la question d’un futur programme de mobilité destiné aux jeunes britanniques. S’il se félicite de cette idée, le CESE fait cependant observer que les jeunes ne sont pas suffisamment représentés dans les groupes consultatifs internes de l’UE et du Royaume-Uni, une lacune qu’il convient de corriger.

Le rapport souligne également qu’en dépit des quelques progrès accomplis pour répondre aux préoccupations relatives à la protection des droits des citoyens dans le cadre de la mise en œuvre de l’accord de retrait, nous sommes encore loin d’avoir surmonté toutes les difficultés. Les citoyens de l’Union continuent de pâtir de retards, d’arriérés et de problèmes liés au statut exclusivement numérique, ainsi que de nombreux autres obstacles.

Par ailleurs, les citoyens britanniques résidant dans l’Union européenne ont en quelque sorte été laissés pour compte, étant donné que les organisations chargées de défendre leurs droits font face à des difficultés financières et manquent dès lors de personnel. La première étape pour remédier à cette situation fâcheuse serait de fournir à *British in Europe*, la plus grande organisation au service des citoyens britanniques de l’UE, les ressources financières nécessaires à la poursuite de ses activités primordiales.

**Contexte**

Le [comité de suivi UE-Royaume-Uni](https://www.eesc.europa.eu/fr/sections-other-bodies/other/le-comite-de-suivi-ue-royaume-uni) a été institué en mars 2021 aux fins d’entretenir et de consolider les relations entre les organisations de la société civile de l’Union européenne et du Royaume-Uni, ainsi que d’assurer le suivi de l’accord de retrait entre les deux entités. La mise en œuvre du protocole comporte de nombreuses difficultés complexes qui viennent s’ajouter aux questions économiques. C’est pourquoi il est indispensable d’assurer le suivi à la fois de l’accord de retrait et du protocole.